

DEC. 2023... 141

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : **21 NOV. 2023**

Et après Publication le : **24 NOV. 2023**

Objet : Demande de subvention de soutien à l'Etat, représenté par le préfet de la région d'Ile de France pour mettre en œuvre le dispositif PEDT Plan Mercredi

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-165 du 19 octobre 2023 donnant au Maire pour toute la durée de son mandat, délégation dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Nanterre a répondu à un appel à projet du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) pour le renforcement de la continuité éducative dans le cadre du Plan Mercredi Projet Educatif de Territoire

Considérant que la ville s'est engagée à mettre en œuvre des actions de formations pour les animateurs occasionnels et permanents

DECIDE

Article 1 : De solliciter l'Etat, représenté par le préfet de région d'Ile de France pour l'attribution d'une subvention de soutien pour mettre en œuvre le Plan Mercredi et de signer les actes y afférents

Article 2 : D'autoriser Madame la Trésorière principale à encaisser ladite subvention

Nanterre, le **21 NOV. 2023**

Le Maire de Nanterre



Raphaël ADAM